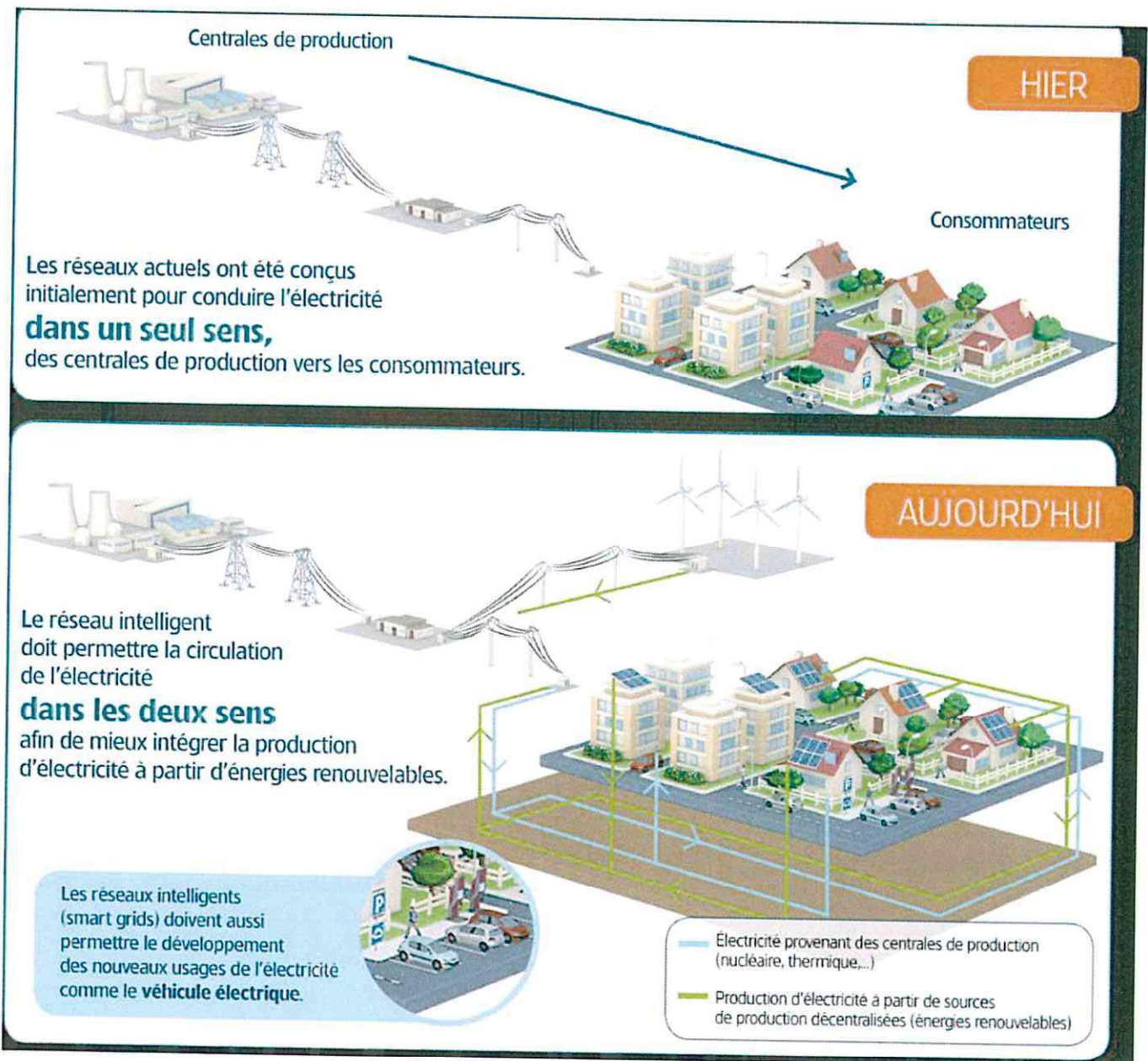


Les réseaux électriques au cœur de la transition énergétique

Le projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les objectifs, trace le cadre et met en place les outils nécessaires à la construction d'un nouveau modèle énergétique français.

Un des objectifs vise à porter la part des énergies renouvelables à 23% de notre consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030

Autrefois uniquement chargé de la distribuer l'électricité, le réseau électrique doit aujourd'hui être en mesure d'analyser et d'anticiper de nouveaux usages. Il doit donc s'adapter pour accueillir l'essor d'énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des modes de consommations.



accompagne les projets des collectivités et intègre les énergies renouvelables.

Le projet PARC EOLIEN de ROUSSAC-SAINT-JUNIEN-LES-COMBES

Le 20 juin 2019, à la salle polyvalente de la Mairie de SAINT-JUNIEN-LES-COMBES, la réunion préparatoire du projet était lancée par Enedis en charge des travaux de raccordement, et à laquelle étaient conviés les élus ainsi que tous les intervenants.

Le projet prévoit

le raccordement de deux champs de productions d'éoliennes situés sur les communes de ROUSSAC et SAINT-JUNIEN-LES-COMBES

Il nécessite la construction d'un réseau de 32 kms de câble moyenne tension du poste source de PEYRILHAC jusqu'à SAINT-JUNIEN-LES-COMBES. 5 communes sont impactées par les travaux, PEYRILHAC, CHAMBORET, NANTIAT, BERNEUIL, SAINT-JUNIEN-LES-COMBES

Le planning prévisionnel des travaux par les différentes entreprises.

L'installation du chantier va débuter dès la fin du mois de juillet, pour un début de travaux à partir du 12 août 2019.

Le raccordement des éoliennes est envisagé durant la semaine du 09 décembre 2019.

Les impacts sur les communes seront nombreux et les travaux occuperont le domaine public.

La sécurité est le principal enjeu pour tous les intervenants. Des dispositions sont prévues pour assurer notamment la sécurité routière, et la sécurité aux abords des tranchées. Des réunions de chantier régulières auront lieu. Chaque Mairie impactée sera prévenue avant le début des travaux.

